

Berne, le 28 juin 2018

**L’AVS a besoin de plus de moyens mais pas d’un âge de la retraite des femmes plus élevé**

**La réforme de l’AVS coûte ; cela était déjà clair lors de la votation sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Les propositions du Conseil fédéral montrent que la prochaine réforme sera encore plus chère. La durée pour assainir l’AVS est nettement prolongée. L’augmentation de l’âge de la retraite des femmes sans compensation adéquate n’obtiendra pas de majorité. Travail.Suisse, l’organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, a toujours demandé un financement supplémentaire solide sans réductions de prestations. Les rentes des futurs rentiers et rentières doivent leur permettre de vivre avec suffisamment d’argent.**

L’importante génération des baby boomer arrive à la retraite. L’AVS a donc besoin de plus d’argent au cours des prochaines années pour financer les rentes. En raison de ce défi d’une durée déterminée, Travail.Suisse ne veut pas que l’on réduire les prestations pour la génération de rentiers à venir. La Suisse peut financer les rentes de toutes les générations. Médire sur l’AVS n’a pas lieu d’être, mais il faut un bon financement. Travail.Suisse a toujours demandé un pourcent de TVA baby boomer en combinaison avec d’autres mesures. Le Conseil fédéral propose maintenant un financement avec un relèvement de la TVA. En comparaison avec la prévoyance vieillesse 2020, l’horizon temporel du projet est plus grand, ce qui le rend plus cher mais sécurise les rentes. Avec les contributions salariales plus élevées qu’apporte le projet fiscal, on peut garantir l’AVS pour toutes les générations

Pour Travail.Suisse, le relèvement de l’âge de la retraite des femmes n’est pas praticable La prévoyance vieillesse 2020 a été rejetée selon les sondages faits après la votation, en particulier en raison de l’augmentation de l’âge de la retraite. Du fait que l’égalité n’est toujours pas réalisée, il ne faut pas toucher aux rentes des femmes. Les variantes de compensation prévues n’y changent rien. La flexibilisation de l’âge de la retraite entre 62 et 70 ans dans les deux piliers est une bonne chose et doit être soutenue.

Avec le concept global pour la réforme fiscale 17 et le relèvement des cotisations salariales pour l’AVS le besoin de financement se réduit selon le Conseil fédéral de 0,7 pourcent de TVA. Travail.Suisse demande l’augmentation de la TVA pour un pourcent baby boomer mais sans relèvement de l’âge de la retraite des femmes à 65 ans. La population est prête à payer un peu plus pour la prévoyance vieillesse si les prestations sont garanties. « Le projet AVS ne trouvera pas de majorité dans la population avec le relèvement de l’âge de la retraite des femmes et les variantes de compensation » indique en forme de bilan Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse et conseiller national.

Pour plus d’informations :

Adrian Wüthrich, président de Travail.Suisse / conseiller national, Mobile : 079 287 04 93